



RÈGLEMENT PARTICULIER TDJ de LORIOU



Dimanche 13 mars 2022 – Gymnase Jean Clément

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton édictées par la FFBaD, par le règlement TDJ du comité Drôme-Ardèche et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton. N° d'autorisation : en cours

Le juge arbitre sera Marion DUPONT-FROMENT. Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné.

2. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés de Drôme-Ardèche, dans les catégories poussin, benjamin, minime, cadet et junior. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur inscrit et présent doit être accompagné par un représentant majeur. Il est désigné sur le formulaire d'inscription et doit rester pendant toute la durée où le joueur est présent sur la compétition.
3. **Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame.**
4. Tous les matchs poussin(e)s verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1m 40.
5. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
6. Tous les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule, suivi d'une phase finale par élimination directe ; ou par poule unique de 4/5. Aucune « petite finale » départageant le 3^{ème} du 4^{ème} ne sera organisée.
7. Le montant des inscriptions s'élève à **8€ par joueur**. Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus (sauf forfait justifié par un certificat).
8. Le nombre de joueurs est **limité aux 100 premières inscriptions**. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte de l'ordre d'arrivée de l'inscription **complète**. Les inscriptions et les droits d'engagements sont à envoyer par courrier à l'adresse suivante : Magali Thirion, 190 chemin de Chassagne, 07000 COUX.
9. Les organisateurs, en cas de manque de participants se réservent le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories avec l'accord des joueurs concernés et du juge arbitre.
10. Un échancier sera affiché dans le gymnase. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque ou à la table de pointage mise en place par l'organisateur.

11. Les joueurs ainsi que les conseillers aux joueurs, devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD.
12. À l'appel de son nom, le joueur dispose de **3 minutes** pour :
 - Se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (une/deux raquettes, boisson, serviette...)
 - Finir sa préparation et tester les volants
13. Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
14. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match (ou bien saisir le score sur les tablettes à disposition selon les moyens proposés par l'organisateur).
15. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit sur demande du Juge Arbitre et avec l'accord de l'intéressé ainsi que du responsable du joueur le jour de la compétition. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
16. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
17. Un joueur encore en compétition, ne peut quitter le gymnase, qu'en cas de force majeure et doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et doit obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Sinon, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour le match suivant.
18. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer. **Le conseil aux joueurs étant seulement autorisé aux pauses à 11 et aux fins de sets**, une zone sera réservée pour les conseillers aux joueurs (au nombre de 1 maximum / consignes sanitaires fédérales en vigueur) en bordure du plateau de jeu. Aucune chaise ne sera positionnée à l'arrière des terrains.
19. Les matchs sont auto-arbitrés. Cependant, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). Pour les poussins un arbitre bénévole sera désigné dans un pôle constitué par l'organisateur. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain conformément au règlement en vigueur du Comité. Lors des phases de poules, le gagnant du match score sur le terrain où il a joué. En phase de sortie de poules c'est le perdant qui scorera.
20. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente à la table de marque : volant en plumes (Babolat 4).
21. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois (3 services maximum).
22. **La date limite d'inscription est fixée au 2 mars 2022.** Toutes les feuilles d'inscriptions doivent nous parvenir par mail avant cette date. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre à l'aide du CPPH sur « Poona » Le

tirage au sort sera réalisé le **7 mars 2022**. Les convocations seront envoyées au responsable des clubs le **10 mars 2022**. Les Tableaux seront faits par rapport au classement du CPPH.

23. Tout joueur forfait, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat médical par exemple) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
24. En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
25. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.
26. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
27. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
28. Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :
 - De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
 - De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage...
 - De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche éco-responsable sur une manifestation sportive ».
30. Le comité souhaite que le circuit des TDJ soit labélisé Agenda 21, pour ce faire chaque organisateur devra faire une demande d'écolabel auprès de la FFBaD. Vous trouverez en annexe le document reprenant la démarche à suivre.
31. Le GEO sera Magali Thirion et le logiciel utilisé sera Badnet.
32. Le tournoi se déroulera sur 1 gymnase « Gymnase Jean Clément ».
33. La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire applicable à la date du tournoi ainsi que les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et/ou de la municipalité de Loriol-sur-Drôme. Le PASS VACCINAL est obligatoire pour toutes les personnes de 16 ans et plus entrant dans le gymnase (joueurs et accompagnateurs). Le PASS SANITAIRE est obligatoire pour les joueurs de 12 à 15 ans.

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « TDJ écoresponsable » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

À Loriol, le 21/01/2022

Le comité d'organisation.

Le Juge Arbitre